

SOMMAIRE

La réussite...quelle réussite?	02
Comité école et société	04
Comité de perfectionnement 101	05
Marginalisation des précaires	07
Couche-tard et les défis de la syndicalisation	08
Deux mots sur la convention	09

SPECA HEBDO

SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 07
Jeudi 1^{er} décembre 2011
www.speca.ca.edu

La manif du 10 novembre 2011



Ils étaient 30 000 selon les organisateurs, plutôt 12 000 selon la police, disons qu'ils ont été très nombreux de partout au Québec à se rendre, le 10 novembre dernier, au parc Émilie-Gamelin, point de départ de la manifestation contre la hausse des droits de scolarité. Les étudiants ne s'étaient donc pas voté une journée de congé, mais une véritable occasion d'exprimer en chœur leur ras-le-bol des

politiques du gouvernement Charest. Leur participation enthousiaste, malgré la pluie froide, fait montre d'inquiétudes véritables quant à l'accès aux études supérieures. Comme dans toutes bonnes manifestations pacifiques, l'ambiance carnavalesque était au rendez-vous. Et les slogans qu'arboraient les centaines de pancartes brandies par la foule rivalisaient d'originalité.



La réussite... quelle réussite ?

Pour une approche sociale de la réussite éducative !

La réussite est au cœur des préoccupations quotidiennes des enseignantes et des enseignants et les pressions pour l'améliorer sont de plus en plus sensibles. Comme organisation syndicale, que peut-on concrètement revendiquer, sans se cantonner dans des positions de principe, à propos de cette – si complexe et cruciale – question, que certains voudraient limiter à une simple opération comptable ?

Et de quelle réussite parle-t-on au fait ? Au terme d'une large réflexion, dont le mandat initial est issu du Congrès de 2009, la FNEEQ a adopté au Conseil fédéral de juin dernier des propositions concrètes susceptibles d'orienter nos actions syndicales à cet égard. Ces avenues pour un meilleur accès à la réussite sont largement explicitées dans le texte *La réussite... quelle réussite ?*, disponible sur le site de la FNEEQ. Nous en présentons ici un résumé.

Un nécessaire état des lieux

Ce texte dresse d'abord un bref état de la situation qui prévaut au primaire, au collégial et à l'université. Si de manière générale, la société québécoise a réalisé, depuis la Révolution tranquille, des progrès manifestes en matière de scolarisation, nous faisons face maintenant à une stagnation dont il y a tout lieu de s'inquiéter. En effet, au Québec, un jeune sur quatre est susceptible d'abandonner la poursuite de ses études secondaires et ce, malgré un ensemble de mesures d'aide à la réussite que soutient à bout de bras un corps enseignant privé de moyens financiers étatiques adéquats. Le décrochage scolaire est l'effet de l'injustice sociale. Ainsi, la proportion de jeunes issus de milieux défavorisés de la région métropolitaine qui abandonne l'école secondaire est de 4 à 5 fois plus élevée que celle des jeunes qui proviennent de quartiers aisés. Dans le cas du collégial, soulignons que plus de 40% de la population étudiante n'obtiendra pas son diplôme dans les délais prévus. On assiste aussi à une véritable explosion du nombre d'étudiants EHDAA¹ dans le réseau collégial et les « cas » plus lourds semblent se multiplier. À l'université québécoise, le taux d'abandon serait de 11%, un taux relevé en 2005 pour une seule cohorte d'étudiantes et d'étudiants bien identifiée. Ce taux est le plus bas de l'ensemble des provinces canadiennes, où il se situe à 16%.

De quelle réussite parle-t-on ?

Certes, nous ne pouvons que souscrire à une plus grande réussite de nos élèves, de nos étudiantes et étudiants. Mais à quelle conception de la réussite nous référons-nous alors ? Deux visions circulent au sujet de la réussite. La plus répandue – laquelle peut conduire à des dérives importantes – est de la considérer exclusivement d'un point de vue scolaire et de ne mesurer ainsi les succès éducatifs qu'à l'aune des taux d'obtention des diplômes. Une telle vision n'est sans doute pas complètement inutile, mais elle est loin pour nous d'être satisfaisante. Comme enseignantes et comme enseignants, nous sommes bien placés pour défendre une conception beaucoup plus large de la réussite, qui puisse englober l'ensemble du développement de la personne. Évidemment, cette réussite échappe sans doute en bonne partie à une évaluation quantitative. Elle n'est pas reliée à la performance pure, mais à l'épanouissement de l'individu, à un apprentissage plus complexe et profond qui intègre à la fois le savoir-faire, l'esprit critique, l'amour de la connaissance, la maturation, la socialisation et le développement de l'individu comme citoyen. La réussite éducative est donc plus large. Au-delà de l'apprentissage de connaissances, elle renvoie directement au rôle éducatif des enseignantes et enseignants, qui change évidemment d'un ordre d'enseignement à l'autre.

Un cadre de responsabilités

Une telle conception de la réussite doit reposer sur une reconnaissance consensuelle des responsabilités des différents intervenants dans le système d'éducation. Ainsi, la quatrième partie du texte propose une répartition des rôles que devraient jouer idéalement l'État, les établissements (écoles, cégeps et universités), les élèves, étudiantes et étudiants, les parents et l'ensemble de la société (monde communautaire, monde des affaires, fondations et philanthropes).

Les propositions adoptées par la FNEEQ

Les angles sous lesquels on peut aborder la réussite et la lutte au décrochage sont si multiples qu'il aurait été vain de chercher à couvrir, par des recommandations, l'ensemble de la question. Nous n'avons pas voulu non plus nous lancer dans de nombreuses déclarations et avons cherché plutôt les recommandations qui peuvent porter à conséquence pour la FNEEQ, en tenant compte de ce que nous sommes et de nos champs d'intervention. Nous reproduisons ici les propositions adoptées par le Conseil fédéral et largement détaillées dans le texte *La réussite... quelle réussite?*

Une école qui a les moyens de meilleures ambitions

Que la FNEEQ réclame qu'on donne aux écoles primaires et secondaires les moyens de faire de l'école un milieu de vie stimulant, notamment, en regard du soutien scolaire et du développement intégral de la personne :

- en développant notamment les activités parascolaires sur une base beaucoup plus large ainsi que le soutien académique ;
- en augmentant de manière importante le ratio maître-élèves ;
- en faisant appel à la collaboration de tous les types de personnels et en ajustant en conséquence les conditions de travail et d'enseignement ;
- en soutenant concrètement les services de garde en milieu scolaire dans les écoles primaires en les considérant comme de véritables services complémentaires ;
- et ce, en procédant d'abord par projets pilotes en milieux défavorisés.

Une mission fondamentale : former des citoyens

Que la FNEEQ continue d'exiger la participation collective pleine et entière des enseignantes et des enseignants dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des programmes d'études, et veille à intervenir pour que ces derniers prennent en compte, à tous les niveaux d'enseignement, les besoins des individus et qu'ils intègrent une dimension humaniste et citoyenne.

Cesser l'école de la concurrence

Que la FNEEQ continue de réclamer qu'on mette un terme à la ségrégation scolaire, de préconiser des mesures permettant de faire cesser la concurrence inter-ordre (dans l'offre de formation) ou intra-ordre (entre les établissements) et de chercher dans ces deux cas les leviers politiques pour y arriver.

Le rôle central des enseignantes et des enseignants

Compte tenu des finalités de notre système d'éducation qui vise à amener tous les jeunes à réussir, que la FNEEQ mette l'accent, dans toutes les négociations de conventions collectives à tous les niveaux, sur l'amélioration des possibilités d'encadrement dans les conditions d'enseignement. Que la FNEEQ fasse valoir que les responsabilités des enseignantes et des enseignants sont des obligations de moyens et ne peuvent en aucun cas être des obligations de résultats, et que les cibles fixées d'obtention de diplôme et de réussite ne peuvent avoir, dans ce contexte, qu'une valeur de référence. Que la FNEEQ revendique une meilleure autonomie, à la fois collective et individuelle, pour les enseignantes et les enseignants dans l'évaluation des apprentissages ainsi qu'un lieu d'intervention sur la détermination des exigences requises pour passer d'un ordre d'enseignement à un autre.

La lutte au décrochage et à l'abandon scolaire : une priorité nationale, mais aussi régionale

Que la FNEEQ réclame du gouvernement qu'il mette rapidement en place une vaste campagne nationale de valorisation de l'école publique et de l'éducation en général et invite ses syndicats à collaborer activement aux efforts des regroupements régionaux ou à leur mise sur pied et à leur développement quant à la lutte au décrochage et à l'amélioration de la persévérance en enseignement supérieur.

Les PPP en éducation et la philanthropie d'affaires

Que la FNEEQ demande un moratoire sur l'établissement de nouveaux partenariats sociaux impliquant une ou des fondations privées et qu'elle développe en parallèle une position sur la pertinence et les conditions de la participation des syndicats à de tels partenariats.

En tenant compte des pressions qui s'intensifient autour des résultats attendus des systèmes scolaires, nous savons que la problématique de la réussite, parce qu'elle nous interpelle de manière professionnelle tout autant que sociale, restera au centre des discussions sur l'éducation. Nous serons par contre davantage outillés pour défendre une conception qui rejoint nos préoccupations et prêts à intervenir pour influencer sur les dérives qui menacent le système d'éducation.

On peut rejoindre le Comité école et société de la FNEEQ à l'adresse :

cesfneeq@csn.qc.ca

De nouveaux comptes-rendus de séances du CA sont maintenant disponibles en ligne

Un topo touchant les 351^e et 352^e séances du CA (31 août 2011 et 29 septembre 2011), préparé par nos représentants, Jean Karam et Jean-Luc Filiatreault, est maintenant disponible sur le site du SPECA. Il y est notamment question des compressions budgétaires annoncées par le gouvernement Charest, de l'embauche du nouveau Directeur du Service de l'informatique, ainsi que de résultats de l'enquête sur les 1075 nouveaux étudiants admis au Collège à l'automne 2011.
À lire au :

<http://speca.ca.edu/ca-du-31-aout-2011-et-du-29-septembre-2011>

Le nouveau numéro de La ligne verte, votre bulletin d'information et de sensibilisation en environnement, est maintenant disponible.

Suivez le lien :

http://www.collegeahuntsic.qc.ca/public/7e1f5c75-1d2e-429e-8dc7-0c9373d8a53c/services/environnement/ligneverte_nov11internet_final.pdf

Retour

sur la rencontre du Comité école et société du 17 novembre dernier

Le Comité école et société s'est rencontré pour discuter une première fois du thème retenu cette année, soit la transformation de la population étudiante. Cette transformation se vit de plusieurs manières : troubles d'apprentissage ou problèmes de santé mentale, génération d'étudiants conquis par la technologie, effectifs diversifiés sur les plans linguistique, ethnique ou religieux... Essentiellement, nous avons retenu l'angle *de la place des enseignants par rapport aux transformations de la population étudiante, en particulier la nature des accommodements ou des arrangements qui leur sont soumis*.

Nous avons aussi tâché d'établir un plan pour la session d'hiver 2012. L'idée d'une enquête auprès des enseignants a retenu notre attention. Il nous faut une meilleure idée de l'étendue des difficultés posées par les transformations de la population étudiante. En parallèle, nous proposons également d'organiser une conférence, peut-être sous la forme d'un 5 à 7, sur les aspects pédagogiques soulevés par ces divers accommodements. Ultimement, ces réflexions et discussions permettraient au SPECA d'affiner son discours à l'égard de ces situations complexes et souvent exigeantes.



La prochaine rencontre du Comité école et société aura lieu le jeudi 19 janvier 2012 à 10 h au local du SPECA. Vous êtes les bienvenus, même si vous n'étiez pas présents à la première rencontre!

COMITÉ 101 DE PERFECTIONNEMENT

Le comité de perfectionnement est un comité permanent qui regroupe les parties patronales et syndicales. Le mandat des représentants est normalement d'un an, mais il est renouvelable. Dans la pratique, nous favorisons une certaine continuité au sein des membres (généralement 2 à 3 ans).

Toujours selon notre politique, les représentants du personnel enseignant sont élus par l'assemblée générale du SPECA. En pratique, dans le but de faciliter le processus, tous les RCD sont invités à soumettre à l'exécutif du SPECA le nom des personnes intéressées. Plusieurs familles de programmes (techniques de la santé, techniques physiques, sciences et communications graphiques) fonctionnent à tour de rôle. À partir de cette liste, l'exécutif du SPECA procède au choix final en assurant la représentativité des différentes familles de programmes.

Le comité fonctionne de manière autonome. Il peut recevoir ou solliciter les avis ou les recommandations des départements, mais *la décision relève de lui exclusivement*, d'où l'importance de bien documenter une demande, particulièrement pour justifier le lien entre les cours suivis et l'enseignement ainsi que pour expliquer les retombées positives pour le département, le programme ou la discipline.

Le comité a une fonction incitative qui a pour but une utilisation optimale du budget régulier de perfectionnement. Par contre, le comité doit s'assurer d'une répartition juste et équitable des montants dont il dispose. Pour y arriver, il doit donc :

- Consulter les départements et la commission des études;
- Définir les orientations en fonction des besoins de perfectionnement;
- Déterminer un ensemble de priorités générales;
- Assurer la cohérence des actions posées;
- Établir les règles servant à l'allocation du budget régulier;
- Évaluer les demandes.

Liste des membres pour l'année 2011-2012

Partie syndicale

Maria Baruffaldi

Sciences – Humaines

Pascale Caquez

Techniques de la santé – SPU

Matthieu Devito

Sciences – Biologie

Marlène Fréchette

Techniques de la santé – Médecine nucléaire

Lysann Hounzell (exécutif du SPECA)

Techniques de la santé – Archives médicales

Diane Labarre

Sciences – Mathématiques

Colette Sigouin

Communications graphiques – Infographie en préimpression

Partie patronale

Joël Findlay

Isabelle Grelier

Secrétaire

Diane Morin

101

Quant aux départements, leur rôle consiste à :

- Effectuer l'analyse des besoins de perfectionnement;
- Faire des recommandations;
- Étudier les demandes et les projets provenant de leurs membres;
- Transmettre un avis au comité;
- Participer à l'organisation des activités individuelles et collectives de leurs membres.

Avant d'être officiellement acceptée (ou refusée), une demande doit être présentée conformément aux procédures établies par le comité. Pour ce, vous devez respecter les étapes suivantes :

http://ww2.collegeahuntsic.qc.ca/services/spdp/accueil/banque_doc.html#remboursement

1. Remplir un formulaire (disponible au A-3610 ou sur le site du SPDP);
2. Joindre la documentation en lien avec votre activité;
3. Faire signer le formulaire par votre RCD;
4. Respecter dans votre demande les montants maximums pour le séjour et le déplacement (annexe II de la politique);
5. Remettre votre demande au secrétariat du SPDP (local A-3630) au moins 10 jours avant la date prévue de réunion du comité;
6. Annexer les reçus originaux ou les faire suivre après l'activité selon le cas;
7. Respecter le délai maximal de 4 mois pour que votre demande de perfectionnement ou de remboursement soit recevable (les mois de juillet et août sont exclus du calcul).

Pour prendre sa décision, le comité analyse les demandes qui lui sont transmises en respectant certains paramètres. Une grille de critères est aussi utilisée selon les besoins et permet de faire le calcul du nombre de points:

- Retombées pédagogiques (maximum de 3 points);
- Objets du perfectionnement (maximum de 6 points);
- Buts du perfectionnement (maximum de 6 points);
- Le coût du projet en regard de sa pertinence et d'autres possibilités de perfectionnement dans le domaine (maximum de 2 points).

Le comité précise, au début de chaque année, l'application qu'il entend faire des paramètres de l'évaluation des demandes, soit le nombre de points requis pour l'approbation d'une demande ou le type de demandes qui pourront être acceptées; l'ensemble du personnel enseignant en est alors informé. Vous avez d'ailleurs reçu en début de session l'information en question.

http://ww2.collegeahuntsic.qc.ca/services/spdp/perf_ens/perfectionnement_enseignants.pdf

Lorsque des montants sont non utilisés, ils sont reportés au budget de l'année suivante. Le comité peut également excéder de 10 % son budget régulier et reporter au budget de l'année suivante les sommes déboursées.

Pour savoir comment le comité de perfectionnement remboursera les demandes cette année, faites une visite sur le site internet du SPECA où le tableau *Résumé de remboursement 2011-2012* a été mis en ligne.

<http://speca.ca.edu/IMG/pdf/PerfectionnementTableauResume11-12.pdf>

Lysann Hounzell, *directrice*

Diane Labarre, *membre du comité et enseignante au département de mathématiques*

Y aurait-il une marginalisation des

précaires

au SPECA ?

Lors de la première assemblée de cet automne, une enseignante s'est levée et a posé une question d'une pertinence dérangeante : peut-on proposer, pour un comité syndical, un candidat qui n'est pas assuré d'avoir une tâche la session suivante ? Hésitation chez les membres de l'exécutif. On est de bonne foi, mais on ne sait trop quoi répondre.

En coulisse, et une fois les esprits reposés, la réponse tombe : il serait peu pertinent de prendre comme membre d'un comité quelqu'un qui, même s'il participait aux réunions, ne pourrait avoir le droit de vote s'il n'avait pas de tâche à la session donnée.

Un règlement litigieux

Deux règlements du SPECA nous éclairent : un précaire n'ayant pas de tâche à une session donnée ne peut jouir de son droit de vote au sein du syndicat, car, essentiellement, il ne paie plus ses cotisations. Pour voter, il doit avoir du travail. Il ne peut donc se prononcer sur les questions qui le concernent si, par nécessité, il doit travailler ailleurs ou ne reçoit tout simplement pas de charge de cours.

Ces règlements stipulent aussi qu'un enseignant permanent garde son droit de vote même s'il refuse une tâche pour une session ou plus, tant que le délai de non-emploi reste «raisonnable» : on peut penser ici à une période allant jusqu'à deux ou quatre ans.

Une tyrannie de l'ancienneté ?

Si beaucoup d'anciens sont sensibles à la précarité que vivent leurs collègues, il n'en va pas de tous les professeurs. Bien souvent, comme les décisions sont prises de façon démocratique et qu'elles servent des intérêts personnels, les employés non permanents sont sujets à une «tyrannie de la majorité» qui les relègue au rang de spectateurs de leur malheur, au sein même de l'organisation censée les défendre.

Une solution au problème serait une plus grande implication des précaires aux assemblées, et le syndicat semble en exprimer le souhait. Déjà marginalisés par l'institution

scolaire, souvent surchargés de travail à cause des politiques départementales favorisant l'ancienneté à leur détriment, ils se retrouvent pourtant souvent en conflit d'horaire avec les réunions syndicales. Encore, un enseignant à la formation continue peut travailler jusqu'à quatre fois plus pour obtenir le même salaire, en tenant compte de ses multiples préparations. Il n'a donc pas le «loisir» de faire valoir ses droits comme les autres.

Dans un contexte où les structures internes réduisent l'accès des précaires aux négociations, le problème de leur poids démocratique est renforcé, et la parole du «petit dernier» est aussi chevrotante qu'impuissante.

Le problème est bien réel

Dans une perspective où, dans la fonction publique en général, les postes permanents tendent à s'évaporer, que les employés précaires sont de plus en plus nombreux et qu'il peut prendre jusqu'à dix ans, voire plus, pour obtenir un statut de permanence, il y a lieu de repenser le rôle du syndicat envers les «derniers arrivés» : on ne peut plus voir cette période trouble comme une simple «étape à franchir». En effet, beaucoup d'employés, peu importe leur implication ou leurs compétences, peuvent passer des années avant d'avoir une charge de travail assurée dans une institution collégiale.

Le syndicat doit, plus que jamais, pour protéger les droits de tous les travailleurs, se doter d'une structure et de règlements équitables : si l'ancienneté est de mise pour justifier la priorité d'emploi, elle ne peut être considérée comme une mesure universelle. D'un autre côté, le statut d'un professeur ne devrait pas influencer son poids démocratique.

Sans douter de la bonne foi de la nouvelle équipe à l'exécutif, j'attends donc que le SPECA revoie concrètement ses règlements, et surtout que l'ensemble de ses membres lutte pour les questions qui touchent de plus près la précarité de l'emploi dans l'enseignement collégial : la reconnaissance de la tâche et l'ajustement des salaires et de l'ancienneté acquise à la formation continue, la sécurité d'emploi et l'accès équitable à la permanence.

David Groulx, *enseignant non permanent
au département de français et de lettres*

Depuis quand faut-il avoir un emploi reconnu ou prestigieux pour mériter d'être syndiqué?

Source: conseil central



Couche-Tard

et les défis de la syndicalisation au cœur des préoccupations du Conseil central

La plus récente assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain a eu lieu le 5 octobre dernier. «Qu'est-ce que le Conseil central?», se demanderont certains. Il s'agit d'une instance qui réunit des délégués de tous les syndicats affiliés à la CSN sur le territoire montréalais. L'objectif est de faire connaître les luttes que mènent d'autres syndicats, mais aussi les mouvements sociaux en général (droit au logement, diversité sexuelle, solidarité internationale, etc.).

L'assemblée du 5 octobre fut particulièrement intéressante puisque des employés syndiqués des deux dépanneurs Couche-Tard, récemment fermés dans l'impunité la plus totale, étaient présents pour nous raconter leurs mésaventures et déconstruire des préjugés courants à leur endroit. Ainsi, dans les médias, on a tendance à se concentrer uniquement sur les augmentations salariales des employés (qui aimeraient mettre en place une échelle salariale passant du salaire minimum à 12,50 \$ l'heure après 4 ans), alors que les revendications sont beaucoup plus vastes : un bouton de panique et du suivi psychologique en cas de vol à main armée, une banque de journées de maladie, etc. D'autres personnes affirment que la marge de profit des dépanneurs est très faible et que la syndicalisation les

tuerait; or, les deux dépanneurs qui ont fermé n'étaient pas des franchisés et l'entreprise Couche-Tard a engendré des profits de 370 millions de dollars l'an dernier. Alain Bouchard, à la tête de l'entreprise, est maintenant le 86^e Canadien le plus riche.

On rencontre aussi des médisances très pernicieuses à propos des dépanneurs qui cherchent à se syndiquer : on dira qu'«un emploi étudiant, ça ne mérite pas d'être syndiqué», ou «travailler dans un dépanneur, ce n'est pas une profession». Non seulement le travail dans un dépanneur est-il une source de revenus stable et durable pour beaucoup d'employés, mais de telles remarques témoignent d'une ignorance (volontaire ?) de l'histoire et de la raison d'être du syndicalisme. Depuis quand faut-il avoir un emploi reconnu ou prestigieux pour mériter d'être syndiqué? Si c'était le cas, les mineurs et ouvriers des siècles passés n'auraient jamais eu de syndicat... On semble confondre les ordres professionnels, ces organisations trop souvent corporatistes, et les syndicats, qui participent de la bataille contre le mépris et pour la dignité au travail. De toute manière, on ne trouve pas de charte des droits dans laquelle il est écrit «Tout être humain a droit à la liberté d'association sauf si son travail n'en vaut pas la peine»... Les délégués du Conseil central ont aussi eu droit à une présentation fort intéressante sur les défis de la syndicalisation au Québec. On se fait souvent une fierté de notre taux de syndicalisation qui demeure élevé à près de 40 %



Deux mots sur la convention

La date de remise de notes au Collège

des travailleurs, mais ce chiffre masque une réalité plus sombre : dans le secteur privé, le taux de syndicalisation est en baisse. Dans des secteurs en croissance, comme les services et les nouvelles technologies, la tâche est très ardue : les unités sont souvent petites et surveillées de près par les gérants, le travail est précaire, le taux de roulement est élevé...

Évidemment, si la syndicalisation est si difficile, chez Couche-Tard et ailleurs, c'est aussi en raison d'un Code du travail archaïque, dont a également profité Pierre-Karl Péladeau lors du lock-out des travailleurs de l'information du Journal de Montréal. Un gouvernement acquis à la religion du marché ne sera pas pressé de vouloir combler ces trous, d'autant plus que le nombre de lobbyistes d'entreprises à Québec est passé de 41 en 2002 à 878 en 2010... L'américanisation de la vie politique canadienne et québécoise, c'est aussi ça. Tout cela permet l'apparition de cas inédits d'employeurs férocement antisyndicaux. Facile de rejeter McDonald's et Wal-Mart parce que ce sont des entreprises américaines, mais nous avons nos exemples locaux d'entreprises sans scrupules.

Que pouvez-vous faire pour soutenir la bataille des employés de Couche-Tard ?

- Deux dépanneurs sont toujours en négociation : l'un à la sortie 145 de l'autoroute 20 (St-Liboire), l'autre à la sortie 2 de la route 116 est (St-Hubert). Si vous êtes dans les parages, vous pouvez témoigner de votre soutien ;
- Vous pouvez encourager les préposés de votre Couche-tard local à se syndiquer, sans toutefois faire de sollicitation : c'est illégal et les employés sont filmés et parfois intimidés. Parlez-en également à votre neveu ou votre cousine qui y travaille...
- Vous pouvez soutenir le mouvement de syndicalisation par l'entremise de la page Facebook du mouvement (facebook.com/couchetardetlerespect) ;
- Ne cédez pas à l'antisindicalisme primaire de vos interlocuteurs ! Nous en sommes aussi les victimes !

Philippe de Grosbois, secrétaire du SPECA et délégué au Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

Ah, le plaisir de lire d'édifiants travaux de session, l'esprit frais, le lendemain de Noël, alors que la visite roupille ! De corriger des examens finaux entre deux bouchées de dinde !

Vous avez peut-être remarqué sur Omnivox que, cette année, la date de remise des notes au collège pour l'enseignement régulier est le 27 décembre 2011. À la formation continue, la date limite est le 19 décembre.

D'où viennent ces dates limites qui varient d'une session à l'autre et qui, parfois, jettent une ombre sur nos réjouissances de fin d'année ? Elles sont fixées en fonction de la clause 8-4.02 de la convention collective qui stipule que : À moins d'entente contraire entre les parties, l'enseignante ou l'enseignant :

- a) Compile elle-même ou lui-même les notes de chacun des contrôles, des examens et des travaux qu'elle ou qu'il donne aux étudiantes et étudiants ;
- b) Remet les notes selon les directives techniques du Collège ;
- c) Remet une note finale pour chaque cours au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la fin de chacune des sessions fixées au calendrier scolaire.

Comme la session d'automne 2011 à l'enseignement régulier se termine officiellement le 20 décembre (dernier jour de la période d'examens), le délai de 5 jours ouvrables nous mène au 27 décembre. À la formation continue, la session se termine le 12 décembre, d'où la date limite du 19 décembre.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un enseignant ne respecte pas ce délai ? Évidemment, il occasionne de la frustration pour les élèves qui vérifient anxieusement, fréquemment, frénétiquement (voire pathologiquement), leurs notes sur Omnivox. Le retard engendre du travail supplémentaire pour l'organisation de l'enseignement, sans doute. Mais pour l'enseignant ? Au Collège Ahuntsic, il s'expose à un avis disciplinaire et, en cas de récidives à l'intérieur d'une période d'un an, pourrait subir une compression salariale.

Josée Déziel, trésorière



Toute l'équipe du SPECA vous souhaite
un joyeux temps des fêtes (et de repos) !

QUE LA NOUVELLE ANNÉE

QUI S'AMORCERA BIENTÔT

SOIT MARQUÉE PAR LA PAIX,

LE BONHEUR ET LA SANTÉ.

AU PLAISIR DE VOUS RETROUVER

RAGAILLARDIS EN JANVIER !



Horaire du SPECA pendant les fêtes

Veuillez noter que le secrétariat
du SPECA sera fermé du 20 décembre au 15 janvier.
Les disponibilités de l'exécutif durant la semaine du 9 au 13 janvier
seront affichées sur la porte du local syndical.